Mise en ligne le 9 juillet 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260709-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 09-07-2026
Publication le : 09-07-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 2 juillet 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 26 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Mathias LAVOLE, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Nadège BROUILLET, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Janique FEUVRIER, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Benoît LALIRE, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI et Florian GRENIER.

Absents :

Madame Laurence VELLA a donné pouvoir à Madame Rachel KALLOU, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT, Madame Vanessa JORGE a donné pouvoir à Monsieur Stéphane ROYER, Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER et Madame Agathe PASQUIER a donné pouvoir à Monsieur Benoît LALIRE.

Monsieur Florian GRENIER est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-106

Mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Monsieur le Maire expose :

La sécurité des personnes et des biens, la prévention de la délinquance, la lutte contre les incivilités et la préservation de la tranquillité publique constituent des enjeux majeurs de cohésion sociale et de qualité de vie sur le territoire communal.

Face aux évolutions des problématiques rencontrées sur le territoire communal, il apparaît nécessaire de disposer d'une instance permanente de concertation permettant de partager les diagnostics, de coordonner les actions engagées et de développer des réponses adaptées aux réalités locales.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) constitue le cadre privilégié de cette coopération.

Les dispositions des articles L132-4 à L132-10 du Code de la sécurité intérieure prévoient la création du CLSPD dans les communes où l'importance des enjeux de sécurité et de prévention le justifie.

.../...

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260709-8-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 09-07-2026
Publication le : 09-07-2026

Cette instance a pour objet de favoriser l'échange d'informations entre les partenaires concernés, de définir des priorités communes et de coordonner les actions de prévention.

Il rassemble, sous l'autorité du Maire, les représentants de l'État, les services de sécurité et de secours, les partenaires institutionnels concernés, les bailleurs sociaux, ainsi que toute personne ou organisme dont la participation sera jugée utile à la réalisation des objectifs poursuivis.

Cette démarche s'inscrit également dans la volonté municipale d'anticiper les évolutions futures des politiques locales de sécurité.

Cette instance aura notamment pour vocation :

- d'établir un diagnostic local des questions de sécurité et de prévention,
- de favoriser les échanges d'informations entre les partenaires compétents,
- de définir et de coordonner les actions de prévention de la délinquance,
- de contribuer à l'amélioration de la tranquillité publique et du cadre de vie,
- d'assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **APPROUVE** la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'installation et au fonctionnement de cette instance dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 6 juillet 2026
Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

